

*Canadiens pour la justice et la  
paix au Moyen-Orient*

9880 rue Clark, bureau 225

Montréal, QC H3L 2R3

438-380-5410

16 septembre 2010

Mr. Dan Fortin  
IBM Canada headquarters  
3600 Steeles Avenue  
Markham, ON L3R 9Z7

Cher M. Fortin,

Je vous écris pour vous informer que je vais boycotter les produits et services IBM en raison de la poursuite des investissements de la corporation dans les entreprises académique, technique et militaire israéliennes. Je demande instamment à votre société de désinvestir d'Israël, lequel a renforcé son occupation militaire du territoire palestinien depuis 1967. Je vous demande d'accéder à cette requête parce qu'il s'agit de la position éthique et juridique appropriée pour votre compagnie.

Je vous demande ce changement de politique chez IBM pour deux raisons:

- D'abord, la société civile palestinienne a demandé à la communauté internationale de boycotter les produits israéliens afin de faire pression sur Israël pour que celui-ci respecte le droit international et les principes universels des droits humains par rapport aux Palestiniens et leur territoire.
- Ensuite, les *Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme*, adoptées à l'unanimité en 2003, soulignent la responsabilité des entreprises – en tant qu'organes de la société – dans la promotion des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les normes établies par les autres traités des Nations Unies, tels que les Conventions de Genève, le PIDCP et le PIDESC. Ce document interdit explicitement aux sociétés transnationales et autres entreprises de soutenir, solliciter ou encourager les États à violer les droits de l'homme (art. 11). Comme l'État d'Israël a violé plusieurs des traités susmentionnés, le soutien continu d'IBM envers Israël et son armée entre en violation directe de ces normes.

L'organisation que je représente, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPME), a comme mission de donner aux Canadiens les moyens de promouvoir la justice, le développement et la paix au Moyen-Orient. Dans les mois et années qui suivent, nous entamerons la promotion d'une campagne élargie visant à inciter les citoyens et la société civile canadienne à boycotter Israël, à désinvestir et à se dissocier de toute instance entrant en violation avec le droit tant en Israël que dans les territoires palestiniens occupés. Agissant en tant qu'organisation

laïque, non partisane et bénévole, nos politiques se basent sur 1) le respect du droit international, 2) la croyance en une norme unique pour tous, et 3) l'idée que la violence n'est pas la solution. Notre organisation regroupe plus de 27 000 adhérents de partout au Canada, ainsi que plusieurs groupes d'action dans les principales villes canadiennes. Voici le lien pour accéder à notre site Web: [www.cjpmo.org](http://www.cjpmo.org)

Les fondements de la situation en Israël sont simples. Le plan de partage de la Palestine adopté en 1947 exige la création de deux États en Palestine: un État israélien et un État palestinien. En 1948 est créé l'État israélien mais les Palestiniens demeurent à ce jour sans État. En 1967, Israël prend le contrôle de tout le territoire devant faire partie de l'État palestinien (incluant Jérusalem-Est, la Cisjordanie ainsi que la bande de Gaza), et continue depuis d'effectuer un contrôle serré sur ces territoires, de nier le droit à l'auto-détermination des Palestiniens et de ne pas tenir compte des normes en matière de droit de l'homme, du droit civil et du droit humanitaire. Cette occupation est reconnue comme étant une occupation militaire hostile, comme le démontre l'adoption à l'unanimité des signataires de la Quatrième Convention de Genève le 5 décembre 2001.

L'appel au boycott d'Israël et à l'isolement de ses institutions perpétrant de graves violations du droit n'est pas frivole. Depuis des années, l'Assemblée générale de l'ONU se prononce régulièrement sur les droits des Palestiniens violés par Israël. Afin d'illustrer ces faits, voici trois exemples:

- La résolution 63/98 (adoptée le 18 décembre 2008), *Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, **adoptée par un vote de 165 à 8**. Une résolution parallèle a été adoptée en 2007 avec un vote de 156 à 7. Une résolution semblable avait été votée en 2006 avec un vote de 157 à 9.
- La résolution 63/97 (adoptée le 18 décembre 2008), *Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*, adoptée à **une majorité de 171 à 6**. Une résolution parallèle avait été votée en 2007 et adoptée à 165 à 7. En 2006 une résolution semblable avait été adoptée avec un vote de 162 à 8.
- La résolution 63/96 (adoptée le 18 décembre 2008), *Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés*, **adoptée à un vote de 173 à 6**. Une résolution parallèle avaient été adoptée en 2007 avec un vote de 169 à 6. Une résolution semblable avait été signée en 2006 avec un vote de 165 à 7.

Bien que l'Assemblée générale vote année après année des résolutions portant sur ce conflit, aucune action n'est entreprise puisque les organes de l'ONU se retrouvent toujours dans une impasse face au Conseil de sécurité – l'organe de mise en application de l'ONU – qui refuse toute intervention. Cette inaction s'explique par l'importance des relations politiques entre les États-Unis et Israël: les États-Unis appliquent typiquement leur veto sur toute résolution du Conseil de sécurité qui pourrait faire pression sur Israël pour le respect des normes du droit international.

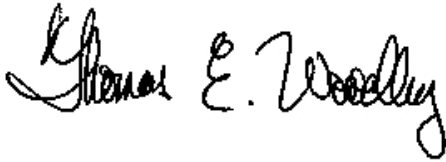
En tant qu'entreprise fière de son intégrité et de ses normes éthiques vis-à-vis des opérations commerciales, l'implication d'IBM auprès d'Israël la place dans une position qui n'est ni éthiquement ni juridiquement défendable. C'est surtout l'engagement de longue date d'IBM auprès du complexe militaro-industriel d'Israël qui est le plus troublant pour les observateurs.

Consciente du fait que l'État d'Israël a violé et continue de violer le droit international, IBM est légalement responsable selon les *Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises*; consciente du très large consensus international à l'effet que les droits des Palestiniens soient violés, IBM doit répondre de manière éthique à l'appel au boycott de la société civile palestinienne.

Pour les raisons expliquées plus haut, mon organisation se prépare à lancer une campagne de boycott ciblant IBM. Je vous demande instamment de cesser la vente de produits israéliens, afin que mon organisation et ses adhérents n'aient pas à lancer cette campagne de boycott. Les mesures prises contre l'Apartheid en Afrique du Sud dans les années 1970 et 1980 ne relevaient pas d'actions étatiques, mais bien d'un mouvement de protestation à la fois de la part de la société civile, mais aussi et d'abord de la part des entreprises ayant un code de conduite des plus éthiques. Faisons en sorte qu'IBM devienne un des leaders de la lutte canadienne pour le boycott des institutions israéliennes qui violent le droit des Palestiniens.

Pour toute question concernant la justification de la campagne menée par mon organisation, ou pour toute question spécifique concernant le conflit israélo-palestinien, n'hésitez pas à communiquer avec moi et il me fera plaisir de vous transmettre les informations nécessaires.

J'espère une réponse favorable de votre part afin que nous puissions encourager nos adhérents à faire affaires avec IBM en tant qu'entité commerciale éthique, une fois que celle-ci aura changé sa politique vis-à-vis de son implication avec Israël.



Thomas E. Woodley  
President, Canadians for Justice and Peace in the Middle East

P.S. À titre de référence, j'ai inclus une copie de la fiche-info de CJPME sur son boycott d'IBM.